

# COMMUNE DE LABESSIERE-CA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis MONSARRAT, Maire.

**Nombre de membres** : Afférent au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 13

**Date de la convocation** : 01/09/2022

**Date de publication** : 01/09/2022

**Présents** : AUGUSTIN Christelle, COLLET Alain, CURCI Alizée, DELCROIX Patrick, GALINIER Philippe, HUEBER Patricia, LAGASSE Jérôme, MONSARRAT Francis, PAPEIX Marc, RAMBOER Pierre-Alain, ROQUES Lucas, SILVESTRE Fritz, VIVAN Olindo

**Absent excusé** : M. HACK Dieter

**Absente** : Mme PALACIOS Gisèle

**Pouvoir** :

Mr HACK Dieter a donné pouvoir à M. DELCROIX Patrick

**Secrétaire de Séance** : En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur ROQUES Lucas a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération N° 2022/D37 - REMBOURSEMENT SINISTRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à deux déclarations de sinistres (candélabre endommagé suite à un choc de véhicule et l'autre pour la réparation d'un pneu du tracteur), la compagnie d'assurance GROUPAMA propose à la commune les remboursements suivants :

- candélabre endommagé : 1171.18 €
- pneu endommagé : 1852.32 €

Considérant le devis de réparation de ces équipements,

Le Conseil Municipal accepte le montant des remboursements proposés par GROUPAMA, à savoir :

- candélabre endommagé : 1171.18 €
- pneu endommagé : 1852.32 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Francis MONSARRAT,

